

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE
BAR SUR AUBE
CANTON DE
VENDEVRE SUR BARSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL

SEANCE du 12 octobre 2022

**Syndicat mixte
d'élimination des déchets ménagers
du territoire d'Orient**

**Délibération 040D2022
Cessation de la convention de collecte séparée des
déchets d'équipements électriques et électroniques
(DEEE) avec l'éco-organisme OCAD3E pour la
période d'agrément 2022-2027**

Date convocation	26/09/2022
Date d'affichage	26/09/2022
Nombre de membres afférents au comité syndical :	115
Nombre de membres en exercice :	115
Présents	71
Votants	76

L'an deux mil vingt deux, le douze du mois d'octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaients présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BOUNOUA Laure, BROUILLARD Elisabeth, BROUILLARD Josette, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, DESPRET Marie-Luce, FROMAGEOT Isabelle, GAURIER Isabelle, GEOFFRIN Laure, GUBLIN Florence, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, PETIT Catherine, ROGER Anne, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise,

Messieurs AGRAPART Franck, BABY Gérard, BERGERAT Gérard, BERTIN Jean-François, BOURGOIN Michel, BOURIEZ Geoffrey, CASTEX Jean-Marie, COTIBY Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, HAMPE Jean-Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JUFFIN Arnaud, LABROUSSE Alain, LAPIQUE Jacques, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Barnabé, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Gilles, MEILLIEZ Bernard, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, MOUILLAT Francis, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, SCHMIDT Xavier, THIERRY Clément, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric

formant la majorité des membres en exercice.

Etaients aussi présents :

Mesdames BEDU Lydia, OLLIVOT Tiffany,
Messieurs BAZILE Eric, NOEL Ronny, GRAS Michael

Etaients excusés / Avaients donné pouvoir :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, CHEVALLIER Marielle (pouvoir donné à DYON Patrick),

Messieurs DALLEMAGNE Philippe (pouvoir donnée à ROBLET Bernard), DEZOBRY Bruno (pouvoir donné à MINISINI William), HANON Rémi (pouvoir donné à CASTEX Jean-Marie), HERBIN Bernadette (pouvoir donné à MICHEL Alain), JOANOT Pascal, PICOT Sylvia,

Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir donné à JACQUARD Gilles), BERGERAT Gérard (pouvoir donné à MARTIN Barnabé), COLLINET Christian, DALLEMAGNE Philippe (pouvoir donnée à JOBARD Pierre),

040D2022

Cessation de la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) avec l'éco-organisme OCAD3E pour la période d'agrément 2022-2027

OCAD3E est un éco-organisme sous Agrément d'Etat depuis 2009. Il assure la collecte et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour le compte de ses adhérents, metteurs sur le marché en France, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Cette filière est mise en œuvre sur les déchèteries du SIEDMTO depuis 2010. OCAD3E assure ainsi la collecte et le traitement des DEEE déposés dans nos 4 déchèteries pour particulier.

La convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques a été signée le 26/05/2021 entre l'éco-organisme et la collectivité pour une durée de six années du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Aux termes de l'Article 11 de cette convention, il était prévu que la convention était conclue pour une durée de six années prenant fin le 31 décembre 2026 mais que, par exception, elle prendrait fin de plein droit avant son échéance normale notamment en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément de la société OCAD3E en cours à la date de signature de ladite convention.

De même, aux termes de l'Article 13 de cette même convention, il était prévu que la convention serait résiliée de plein droit notamment en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément de la société OCAD3E en cours à la date de signature de la convention.

Ainsi il est demandé au comité syndical d'acter la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Eclectiques et Electroniques ménagers.

Il est proposé au Conseil syndical de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Président à signer l'acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Eclectiques et Electroniques ménagers (DEEE) version 2021,

- **AUTORISER** le Président à signer la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques avec l'éco-organisme Ecologic pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2027.

Le président vous demande de bien vouloir délibérer

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Bureau Syndical du 13 septembre 2022, et après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques avec l'éco-organisme Ecologic pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2027.

Date de réception en préfecture 17/11/2022
Date de publication ou notification 21/11/2022
Certifié exact, le Président

Pour extrait conforme fait à Vendevre sur Barse
Le 17 octobre 2022
Le Président

Patrick DYON 

Siedmto

Patrick DYON 

Siedmto